

En bref

ENFANTS DE LA CREUSE

La proposition de loi adoptée à l'unanimité en commission

Première étape décisive pour la proposition de loi sur les enfants réunionnais dits «de la Creuse», portée par la députée Karine Lebon. Les députés de la commission des affaires sociales viennent d'adopter à l'unanimité le texte, validant de fait le principe d'une juste réparation à l'égard des survivants et de leurs familles.

Cette proposition de loi portée par Karine Lebon vise à réparer les préjudices causés par la transplantation de mineurs de La Réunion en France hexagonale de 1962 à 1984. «Le travail acharné des survivants et des associations a fini par payer. Une joie immense, à la hauteur des décennies de silence. Car ces enfants, arrachés à La Réunion puis envoyés dans l'Hexagone, ont subi le déracinement, la rupture des liens familiaux, des placements brutaux, parfois la maltraitance, l'exploitation, les humiliations et la stigmatisation. Beaucoup ont grandi loin de leurs repères et portent encore aujourd'hui les conséquences sociales, psychologiques et familiales de cette politique», explique la députée dans un communiqué.

La proposition de loi sera examinée la semaine prochaine dans l'Hémicycle, en présence de nombreux survivants qui auront fait le déplacement pour assister à cet événement historique.